

Document d'Informations Clés



Support Agilio 20

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le fonds d'investissement **Agilio 20**. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Informations générales

Nom du Fonds : Agilio 20

Numéro de téléphone : (352) 44 24 24 1

Site web : www.axa.lu

Nom de l'initiateur : AXA Assurances Vie Luxembourg S.A.

Régulateur : Commissariat Aux Assurances (CAA)

Date de production du Document d'Informations Spécifiques : 01/01/2019

En quoi consiste ce produit ?

Type :

Ce fonds d'assurance est disponible exclusivement dans le cadre de la souscription d'un contrat d'assurance-vie auprès d'AXA Assurances Vie Luxembourg S.A. Il a pour objectif principal la préservation du capital et est investi majoritairement dans des actifs sans risques (type monétaire et obligataire).

Objectif :

L'objectif : faire fructifier le capital sur le moyen ou long terme.

Clientèle cible :

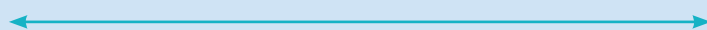
Ce produit est principalement destiné aux résidents fiscaux luxembourgeois qui souhaitent réaliser un placement prudent.

Durée :

La date d'échéance du fonds est indéterminée, la durée recommandée est de 10 ans.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

- 1 = la classe de risque la plus basse
- 2 = une classe de risque basse
- 3 = une classe de risque entre basse et moyenne
- 4 = une classe de risque moyenne
- 5 = une classe de risque entre moyenne et élevée
- 6 = une classe de risque élevée
- 7 = la classe de risque la plus élevée

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez l'investissement pendant 10 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits similaires.

Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque de 2 (classe de risque basse).

Ce produit ne comporte pas de garantie de capital contre le risque de crédit. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement (voire la section « Que se passe-t-il si AXA Assurances Vie Luxembourg S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »).

Scénarios de performance

Investissement : 10 000€		1 an	5 ans	10 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 000,00€ 0,00%	10 000,00€ 0,00%	10 000,00€ 0,00%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 000,00€ 0,00%	10 000,00€ 0,00%	10 000,00€ 0,00%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 000,00€ 0,00%	10 000,00€ 0,00%	10 000,00€ 0,00%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 209,05€ 2,09%	11 089,86€ 2,09%	12 298,49€ 2,09%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000€. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000€. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera de la nature de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement 10 000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	0,00€	0,00€	0,00€
Réduction du rendement par an	0,00%	0,00%	0,00%

Que se passe-t-il si AXA Assurances Vie Luxembourg S.A n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Un défaut de paiement d'AXA Assurances Vie Luxembourg S.A. ne devrait en principe pas affecter la capacité des souscripteurs à être remboursés de tout ou partie de leur épargne. En effet, bien que la législation luxembourgeoise n'ait pas introduit à proprement parler de fonds de garantie pour l'indemnisation des souscripteurs en cas de défaillance d'une compagnie d'assurance, elle prévoit que les actifs représentatifs des Provisions Techniques liés au contrat d'assurance-vie sont déposés - séparément des autres engagements de la compagnie - auprès d'une banque dépositaire préalablement approuvée par le Commissariat aux Assurances. Les souscripteurs disposent d'un super privilège qui leur octroie la qualité de créanciers privilégiés de 1^{er} rang de la compagnie d'assurances sur la masse des actifs représentatifs des provisions techniques. Ce privilège du preneur d'assurance, qui prime sur tous les autres créanciers, quels qu'ils soient, doit permettre aux clients de récupérer en priorité les créances relatives à l'exécution de leurs contrats d'assurance en cas de défaillance de la compagnie d'assurances.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Les coûts d'entrée	0%	Incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez payer une seule fois à l'entrée.
	Coûts de sortie	0%	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0%	Incidence des coûts encourus lorsque que nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0%	Incidence des coûts que nous prélevons chaque année sur votre contrat pour gérer vos investissements.

Combien de temps dois-je le conserver ? Puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 10 ans

Les conditions de sortie anticipée ainsi que les éventuels frais applicables dépendent des conditions générales du contrat d'assurance auquel le fonds est adossé. Veuillez vous reporter à ces conditions pour connaître les conditions de sortie du fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute information ou réclamation en relation avec la commercialisation du fonds d'investissement **Agilio 20** vous pouvez vous adresser aux organismes suivants :

- AXA Assurances Vie Luxembourg S.A, 1 place de l'étoile, L-1479 Luxembourg, ou par courrier électronique : reclamation@axa.lu.
- Le Commissariat aux Assurances de Luxembourg, 7 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ou par courrier électronique au caa@caa.lu
- L'organisme de médiation de l'Association des Compagnies d'assurances (ACA) : 12 rue Erasme, L-1468 Luxembourg, ou par courrier électronique à mediateur@aca.lu

Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le fonds en vous adressant à votre intermédiaire ou bien directement auprès d'AXA Assurances Vie Luxembourg S.A.